

Contribution du groupe local des Amis de la Terre – Dunkerque au SRCAE

Politique énergétique :

En préambule, nous déplorons que dans un schéma régional « climat, air, énergie » il ne soit nullement question du recours à la production d'électricité d'origine nucléaire qui pourtant représente une part non négligeable du bouquet énergétique régional. En France, tout débat sur le choix du nucléaire est proscrit et c'est fort dommageable à la réflexion globale sur notre politique énergétique. Même si le nucléaire est peu émetteur de gaz à effet de serre, ce choix énergétique pose de multiples problèmes, sans même aborder les risques d'accident ou la gestion problématique des déchets : pics de consommation hivernaux et importation d'électricité d'origine carbonée ; trop grand développement du chauffage électrique ; peu de récupération de la chaleur fatale produite par le CNPE ; obstacle historique au développement des énergies renouvelables...

Faire l'impasse sur ce sujet, c'est restreindre le champ de la réflexion globale sur nos politiques énergétiques !

Politique industrielle :

En région Nord-Pas de Calais, l'industrie est encore très présente, notamment sur le littoral dunkerquois. Or cette industrie est encore essentiellement basée sur le recours aux énergies fossiles. Le port de Dunkerque est un grand port charbonnier, notamment du fait de sa plate-forme industrielle qui utilise du coke (Arcelor-Mittal est à lui seul un émetteur de GES de dimension nationale puisqu'il représente 9% des émissions nationales de GES d'origine industrielle) – nous y reviendrons – et le GPMD mise désormais sur l'importation massive d'une autre énergie fossile : le GNL (gaz naturel liquéfié / méthane) suite au choix d'EDF d'implanter à Dunkerque un terminal méthanier. Dunkerque, avec l'atterrage du gaz de Norvège, sera ainsi l'une des premières portes d'entrée des énergies fossiles en France, voire en Europe.

A l'inverse, les énergies renouvelables sont encore trop discrètes sur notre territoire, comme dans le reste de la région NPDC. Il est impératif de développer et d'accompagner ces filières énergétiques très créatrices d'emplois : les ENR. Or force est de constater que ce SRCAE est encore trop peu ambitieux en matière de développement des ENR (éolien, solaire, biomasse, méthanisation...); il est également regrettable que l'éolien off-shore ait été écarté du schéma, mais à la différence de nos voisins belges ou hollandais, il est vrai que la frontière entre terre et mer est bien marquée (les choses maritimes sont une affaire régaliennne !) en France. Le développement de l'éolien off-shore restera donc à la discrétion du Gouvernement et du Préfet maritime.

En matière d'émission de GES, l'industrie sidérurgique doit faire de gros efforts, c'est un incroyable gisement d'économie d'émission. Avec ses 12 millions de tonnes annuelles de CO2 émis à l'atmosphère, ce seul émetteur dépasse largement toutes les émissions de notre bassin de vie dunkerquois. Si les collectivités et les particuliers doivent faire des efforts, on ne peut laisser les industriels de la sidérurgie continuer à nous dire qu'il n'y a pas de solution, que ce serait un frein à la compétitivité, qu'il n'y a pas de meilleures technologies disponibles... Les pouvoirs publics doivent accompagner cette industrie à fort impact sur le climat pour aller vers des réductions d'émissions de GES.

Agro-carburants :

Le recours aux agro-carburants nous apparaît comme une fausse bonne solution. De nombreux rapports révèlent que les agro-carburants ne sont ni bénéfiques pour le climat, ni sans impact sur le prix des matières agricoles. Le recours à ces énergies d'origines agricoles conduit à un inacceptable accaparement de l'espace écologique des pays du sud en même temps qu'à une modification profonde de notre agriculture. Ce recours n'est qu'un palliatif à notre incapacité à remettre en cause la croissance du trafic routier et notre surconsommation énergétique.

Les agro-carburants ont des impacts directs et indirects sur le détournement de terres nourricières et sur la déforestation. Ainsi, en incorporant des huiles végétales (colza, tournesol) dans le carburant, on entraîne une hausse de la demande en huile végétale. Nos industriels de l'agro-alimentaire doivent alors importer davantage, augmentant la demande dans les pays du sud et contribuant par là même à la déforestation ou à l'affectation de terres agricoles destinées à l'alimentation vers la production d'huile végétale. Une hausse des prix agricoles et de l'alimentation accompagnent ce phénomène, pouvant conduire jusqu'à des « émeutes de la faim » ou des déplacements de population.

Au-delà du simple rendement énergétique des agro-carburants, souvent désastreux, il faut donc aussi analyser les effets indirects à l'échelle de la planète. Notre conversion écologique ne doit pas reposer sur cette filière des agro-carburants.

Cf. le dossier paru dans La Baleine n° 166 (été 2011) sur www.amisdela terre.org

Vulnérabilité du territoire aux changements climatiques :

Notre littoral Côte d'Opale est particulièrement exposé aux changements climatiques et à la montée du niveau de la mer, notamment la zone industrialo-portuaire de Dunkerque située entre un delta (delta de l'Aa) et un polder. Ce littoral est très industrialisé, en particulier avec ses 13 sites Seveso (+ un en cours d'implantation sur la dune du Clipon) qui peuvent être

largement impactés en cas d'inondation. Les risques de submersion marine et d'inondation par l'intérieur sont loin d'être négligeables !

A l'instar de la centrale nucléaire de Gravelines qui ne cesse de rehausser ses défenses contre l'inondation marine, les industries conventionnelles devraient également prendre des mesures de prévention contre ce risque. Cela devrait faire partie des mesures d'adaptabilité à mettre en œuvre.

Plus globalement, le risque inondation n'est pas assez pris en compte sur notre territoire (aucun PPRI n'est approuvé dans les communes du Dunkerquois et l'arrière-pays des waterings). Les pouvoirs publics doivent accélérer ces approbations de PPRI et mettre en œuvre les mesures qui s'imposent, plus particulièrement en matière d'urbanisation. Comment comprendre que l'on construit actuellement des lotissements dans des villages situés sous le niveau de la mer (cas des Moères) qui seraient très exposés en cas d'inondation et de panne des systèmes de pompes (en cas de fortes tempêtes notamment).

Evaluation, bilan d'étape du SCRAE :

Enfin, y aura-t-il une ou des évaluations lors du processus de mise en œuvre de ce schéma régional sans attendre les horizons 2020 et 2050, quel suivi sera effectué tout au long de sa mise en application et dans quel cadre ?

Pour le groupe local
des Amis de la Terre – Dunkerque,
Nicolas Fournier
Président